



Guide d'utilisation des consignes pédagogiques et techniques dans la formation à distance, destiné aux EFPP et stagiaires

Dans le cadre du suivi des actions organisationnelles et pédagogiques entreprises par la FMEP en application du communiqué du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, relatif à la limitation de la propagation du Coronavirus, télédiffusé le 13 mars 2020, il est porté à la connaissance des Etablissements de Formation Professionnelle Privée (EFPP) et leurs stagiaires que la FMEP a créé une **cellule de crise** qui se réunit en continu depuis le 14 Mars 2020, comme elle a élaboré le présent guide indicatif d'utilisation de quelques conseils et recommandation mis à disposition desdits EFPP pendant la **période de crise Covid 19**. Son **objectif** vise à aider les intéressés à dispenser les cours à leurs stagiaires à distance, c'est dire à domicile, par tous les moyens de communication possibles adoptés par les Instituts.

Il est articulé autour de deux principaux axes :

- Conseils pédagogiques et techniques proposés aux EFPP
- Conseils pédagogiques et techniques proposés aux stagiaires via leurs EFPP

I - Conseils pédagogiques et techniques proposés aux EFPP

Sauf meilleures dispositions déjà entreprises par chacun des EFPP, la FMEP propose à ces EFPP les recommandations pédagogiques et techniques suivantes :

1- Continuer l'organisation administrative et pédagogique déjà entreprise spontanément et individuellement par les responsables des EFPP pour continuer à servir leurs stagiaires à distance, en tenant notamment des réunions de coordination avec les enseignants pour surmonter les difficultés éventuelles relatives à la formation à distance, aussi bien pour les stagiaires que pour les enseignants eux-mêmes (difficultés de compression, de connexion, d'adaptation à l'outil informatique, plates-formes) ;

2- Suivre de près et formaliser les actions entreprises jusqu'au 16 mars 2020 en se référant aux outils pédagogiques officiels adoptés par les EFPP (Etats d'avancement des cours,....)

3- Faire l'évaluation des cours théoriques, pratiques et stages, dispensés aux étudiants jusqu'au 16 mars 2020, par rapport aux plannings prévisionnels ; il en est de même pour les projets individuels de fin de formation, les évaluations et contrôles continus ;

4- Pour les matières restantes, il est conseillé aux EFPP de les envoyer aux étudiants par tous les moyens de communication possibles dont notamment : e-mails, watsup, audios, vidéos, et en cas de besoin par les plates-formes de vidéoconférence au choix des EFPP ;

5- Pour l'avancement des projets individuels de fin de formation (mémoires, études de cas...), échanger le dialogue et les discussions entre les stagiaires et les encadrants par tous les moyens de contact et communication, en vue d'envisager, en cas de besoin, les modalités de soutenances des projets individuels en ligne autorisées, au cas où le confinement se prolonge ;

6- Pour les stages obligatoires restants à faire sur le terrain, informer les stagiaires que leur validation sera reprise, une fois la situation redevenue normale Inchaa Allah, selon des programmes de rattrapage des stages adaptables à la période restante de l'année scolaire 2019-2020, sans perturbation du calendrier des examens de fin d'année.

7- Parallèlement à ces actions, l'effort à faire par les EFPP, c'est d'inviter leurs stagiaires à bien préparer, à domicile, les examens théoriques et pratiques, contrôles continus et/ou examens de fin de cursus de formation (EFCE), dont il est conseillé de leur communiquer d'avance les matières par niveau et par filière ;

8- Quant aux évaluations continues à effectuer à distance, chaque institut est invité à s'organiser et formaliser les contrôles continus à faire au fur et à mesure de la progression des cours programmés. Leur calendrier doit envisager les dates, les durées, et les délais d'envoi et de retour à l'Institut pour correction. Pour leur garder la fiabilité pédagogique, il est préférable que les sujets ou les questions d'évaluation à adresser aux stagiaires, par emails ou watsup, ou par plateforme, informatiques, soient libellés en tenant compte des aspects de compréhension de la matière, d'intelligence du stagiaire, de synthèse du cours, etc... Les réponses des stagiaires doivent être retournées à l'institut pour correction, dans les délais fixés, par e-mails, watsup ou tout autre moyen de communication adopté par l'Institut, Les notes obtenues seront prises en compte pour le cursus scolaire du stagiaire;

9- Garder le contact avec les stagiaires et leurs parents, en continuant à les informer de près et en permanence des démarches entreprises par l'EFPP concerné ;

10- Inviter les EFPP, dans le cadre de l'effort national, à verser leurs contributions dans le compte bancaire suivant: RIB 001 810 00 780 002 011 062 02 21, ouvert sur les livres de Bank Al-Maghrib /Rabat, au nom du Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

11- Pour tout complément d'information, les EFPP sont les bienvenus à contacter la FMEP (e-mails : amipfop@gmail.com ou fmep.AZ22@gmail.com)

II - Conseils pédagogiques et techniques proposés aux stagiaires via leurs EFPP

Les stagiaires, via leurs instituts, doivent s'appliquer aux conseils pédagogiques et techniques suivants :

- 1- Les stagiaires doivent continuer jusqu'à nouvel ordre à se tenir à domicile en vue de conserver leur santé et limiter la propagation du **Coronavirus, covid 19**
- 2- Les informer sur l'avancement des cours faits dans leur institut jusqu'au 16 mars 2020, évalués par rapport aux plannings prévisionnels aussi bien pour les cours théoriques, pratiques, que pour les projets individuels de fin formation et les évaluations et contrôles continus ;
- 3- Les informer, rôle de chaque institut, que les matières restantes pour compléter l'année de formation, leur sont acheminées et expliquées par les enseignants, par tous les moyens de communication possibles (e. mails, téléphone, watsup, Facebook, plates-formes de vidéoconférence
- 4- Les inviter aussi à se préparer pour les évaluations continues à effectuer à distance, dont les conditions et les sujets ou les questions leurs seront adressées, en temps opportun, par emails ou watsup, ou par plateforme, par leur institut. Leurs réponses doivent être retournées à l'institut, dans les délais fixés, pour correction, et que les notes obtenues seront prises en compte pour le cursus scolaire du stagiaire ;
- 5- Les tranquilliser que la validation des stages obligatoires, restants à faire sur le terrain, sera reprise, une fois la situation redevenue normale, selon des programmes de rattrapage des stages adaptables à la période restante de l'année scolaire 2019-2020, sans perturbation du calendrier des examens de fin d'année 2019-20
- 6- Les inviter à continuer l'achèvement de leurs projets individuels de fin formation en établissant les contacts avec leurs encadrants respectifs
- 7- Leur conseiller de bien préparer leurs examens de passage et de fin de formation en leur communiquant les matières, objet des programmes d'examens.
- 8- En attendant que la situation redevient normale, et dans le cadre de l'assistance à distance toujours, communiquer aux stagiaires, en sus des réseaux sociaux habituels, les coordonnées des enseignants et personnels administratifs, pour leur permettre d'avoir des explications complémentaires.

Version finale adoptée par le Bureau Fédéral de la FMEP

Le Président de la FMEP

Rabat, le 28/03/2020



Signé OUANAÏM Abbés